



Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Conseil départemental de l'UNSS des Bouches du Rhône

Le SNEP-FSU 13 se félicite de la tenue de CDUNSS. Nous remercions les services départementaux de l'UNSS pour sa préparation et espérons que toutes les conditions seront réunies pour retrouver un rythme normal dans les convocations de cette instance.

La tenue de ce CDUNSS a pour nous une importance capitale étant donné le contexte dans lequel il se situe, avec d'un côté, une reprise des AS et des rencontres depuis le mois de septembre, dans un contexte « normal » qui représente une vraie réussite avec un franchissement précoce de la barre du million de licenciés à l'UNSS au niveau national.

D'un autre côté les graves problèmes liés à l'appel d'offre dans les transports signée par la direction nationale, les nouvelles modalités d'attribution des crédits de fonctionnement des services départementaux, la généralisation annoncée du dispositif 2h de sport en collège ainsi que l'accident dramatique qui a eu lieu lors d'une rencontre UNSS de rugby et qui a conduit à des décisions unilatérales extrêmement restrictives et injustifiées.

Au sujet des transports :

L'appel d'offre territoire par territoire pour la gestion des transports des rencontres UNSS décidé unilatéralement par la Direction nationale de l'UNSS pour répondre aux recommandations de la cour des comptes en matière de marché public aboutit à une complexification des procédures, à des délais de réponse allongés, à une explosion des coûts et à une aberration écologique. Cette décision, applicable à partir du 1^{er} janvier 2023, traduit un déni de fonctionnement démocratique et une méconnaissance du fonctionnement réel des associations sportives scolaires (AS) et de l'UNSS.

Afin d'explicitier clairement les choses, là où avant un coordonnateur de district ou les services départementaux pouvaient faire appel à un petit transporteur local pour organiser un circuit, sachant que ce transporteur était fiable, avec des tarifs intéressants et dans un fonctionnement de confiance établi depuis plusieurs années, aujourd'hui il doit faire appel au grand groupe de transport qui a obtenu l'appel d'offre, quitte à se voir facturer des tarifs bien supérieurs (de 2 à 5 fois le prix actuel) et à faire circuler des bus à vide sur de grandes distances.

Cet accord cadre risque d'amener les districts et les services départementaux dans des situations financières catastrophiques, et donc de diminuer jusqu'à 5 fois les rencontres UNSS, ce qui signifie une mort annoncée de l'UNSS.

Au regard d'un contexte économique qui se tend et en particulier pour les élèves en situation financière précaire, un accès aux pratiques sportives et artistiques à un coût modéré s'avère pourtant de plus en plus essentiel !

Qu'en est-il dans les Bouches du Rhône ? Pourrions-nous connaître votre position à ce sujet et les informations qui vous ont été transmises par la direction nationale ?

Nous proposerons une motion pour dénoncer cet accord au cours de ce CDUNSS, dans laquelle nous développerons son contenu et ses conséquences et nous espérons obtenir l'adhésion des membres du CDUNSS que nous appelons à s'associer à cette motion.

Au sujet des crédits financiers attribués par les services nationaux de l'UNSS :

Nous avons appris que de nouvelles directives avaient été décidées quant à l'attribution des crédits de fonctionnements donnés par le national vers les services départementaux. Dorénavant les crédits seraient attribués à posteriori de la constitution du budget prévisionnel réalisé par les directeurs départementaux, et seraient donnés en toute opacité sans cadre national en fonction des besoins de chacun. Plus clairement chaque département fait connaître ses besoins puis le national décide d'un versement correspondant ou non à la demande, sans avoir connaissance du montant attribué aux autres départements.

Avez-vous des informations à nous transmettre à ce sujet ? Quelles sont les consignes que vous avez reçues à ce niveau-là ?

Au sujet des 2h de sport :

Le ministre annonce aujourd'hui une généralisation du dispositif 2h de sport au collège, dispositif qui peine à être mis en œuvre et dont aucun réel bilan n'a été fait. Pour preuve dans le 05 cela concerne très peu d'élèves et 1 seul établissement, les autres ayant décliné l'invitation. Les moyens financiers dédiés à ce dispositif « 2h » devraient plutôt être reversés à l'UNSS, car c'est bien le modèle du sport scolaire français qui garantit une offre de formation équitable partout sur le territoire avec un encadrement de haut niveau garanti partout.

Au sujet de la situation en Rugby :

La décision précipitée de suspendre « jusqu'à nouvel ordre, la pratique du rugby sous toutes ses formes » au sein des associations sportives comme dans les rencontres UNSS, nous est apparue comme tout à fait incompréhensible. Jamais un accident, si grave soit-il, dans quelque activité que ce soit n'a conduit à une telle décision. Il apparaît pour nous le danger de supprimer à terme toutes activités « à risque » de l'UNSS, voir de l'EPS, hors aucune activité physique, sportive ou artistique n'est dépourvue de risque.

Nous nous félicitons qu'un cadre réglementaire ait été élaboré pour permettre la reprise du rugby. Ceci est à mettre au profit des acteurs de terrain du sport scolaire.

Nous tenons à rappeler que les professeurs d'EPS, animateurs d'AS, sont des professionnels compétents, formés et responsables. Le contexte de la rencontre dans laquelle a eu lieu l'accident est celui d'un très haut niveau de pratique. Nous pouvons faire confiance à nos collègues pour adapter la pratique et les consignes au niveau des élèves qui leur sont confiés, avec pour objectif premier de préserver leur intégrité physique.

Ceci dit nous espérons que ce cadre réglementaire donnera satisfaction aux acteurs du sport scolaire investis dans l'encadrement du rugby.

Quels sont les retours dont vous avez eu connaissance sur cette question ? Qu'en est-il de la reprise des rencontres rugby dans notre département ?

Enfin le SNEP-FSU 13 réitère son soutien à tous les membres du service départemental de l'UNSS. Nous savons leur investissement dans les missions qui leur sont confiées et connaissons la charge de travail qui est la leur. C'est pourquoi nous reformulons notre demande de création d'un 3^{ème} poste au sein de la direction départementale, et d'un poste supplémentaire de secrétariat afin de permettre aux services de fonctionner correctement. Comparativement aux départements similaires au notre en termes d'effectif scolaire dans le second degré, notre direction départementale fonctionne dans des conditions dégradées.

Nous vous remercions pour votre écoute.